



République du Congo : la communauté internationale ne peut admettre que des manifestants soient tués par balles

Paris, le 2 novembre 2015 : Les autorités de la République du Congo ont entrepris, ces dernières semaines, une campagne de représailles à l'encontre de ses concitoyens qui se sont exprimés publiquement contre le projet de nouvelle constitution devant permettre à M. Denis Sassou Nguesso de pouvoir briguer un nouveau mandat présidentiel en 2016, ce que la constitution en vigueur lui interdit.

Entre le 17 et le 21 octobre 2015, plusieurs meetings et manifestations de l'opposition ont fait l'objet, dans plusieurs villes du pays, d'une répression systématique de la part des forces de l'ordre. En plusieurs endroits du pays, des militaires ont été déployés, avec leurs armes de guerre, pour empêcher des manifestants de l'opposition de marcher ou de se rassembler, alors que le pays n'était ni en « *état d'urgence* » ni en « *état de siège* ».

Bien que des manifestants aient fait usage de la violence en jetant des pierres sur les forces de l'ordre, le recours à la force par ces dernières doit respecter les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois afin de protéger au maximum le droit à la vie.

En vertu de ces principes, les forces de l'ordre doivent, autant que possible, utiliser des moyens non violents et les armes à feu ne constituent qu'un dernier recours contre une menace imminente de mort ou de blessure grave. Or, au moins cinq personnes ont été tuées à Brazzaville et à Pointe Noire après avoir été touchées par des tirs à balles réelles des forces de l'ordre dans des circonstances qui ne semblent pas liées à de l'auto-défense. Des dizaines d'autres manifestants ont été blessés par balles dans des circonstances similaires.

Dans le même temps, des dizaines de personnes - dont le nombre exact nous est encore inconnu - ont fait l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires pour le simple fait d'avoir organisé ou participé à des marches pacifiques, pour s'être exprimé publiquement contre le projet de nouvelle constitution ou sur le régime de M. Denis Sassou Nguesso, au pouvoir depuis plus de trente ans au total.

Afin d'éviter que les forces de l'ordre n'usent à nouveau de leurs armes à feu dans la gestion des manifestations en République du Congo, il est indispensable qu'une enquête indépendante détermine s'il y a eu un usage disproportionné de la force létale par les forces de l'ordre et si ces dernières ont manqué de partialité dans leur mission de maintien de l'ordre.

Or, il est vain d'espérer des autorités congolaises la moindre enquête indépendante et impartiale sur de tels faits. L'impunité des éléments des forces de l'ordre est en effet patente en République du Congo depuis des décennies et les instances judiciaires, normalement compétentes en la matière, manquent cruellement d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif.

Seule une enquête internationale pourrait être en mesure d'établir de manière transparente la vérité sur les violations des droits de l'homme commises entre le 17 et le 21 octobre 2015 en République du Congo et de situer les responsabilités dans les exactions commises.

Afin que la vérité et la justice soient établies, nos organisations appellent la communauté internationale, et plus particulièrement l'Union africaine, l'Union européenne, le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, à se concerter avec les autorités congolaises en vue de la mise en place d'une telle commission d'enquête et de son déploiement rapide sur le terrain.

Il est également nécessaire pour la communauté internationale de résoudre la cause majeure de la crise politique actuelle en République du Congo et de trouver un arrangement entre les différentes forces vives du pays en vue de permettre un départ apaisé de M. Denis Sassou Nguesso en 2016.

Seule une forte implication internationale, concertée - menée conjointement par les principaux partenaires et bailleurs de fonds de la République du Congo - et basée sur des menaces sérieuses de sanctions, sera en mesure de convaincre M. Denis Sassou Nguesso de quitter le pouvoir en 2016 et de préparer une élection présidentielle libre, démocratique et transparente, afin de préserver à long terme la stabilité du pays.

Dans le cas contraire, l'ambiance délétère de ces dernières semaines risque de se transformer d'ici l'élection présidentielle de 2016 en situation explosive qui pourrait fortement nuire à la situation des droits de l'homme dans le pays.

Il ne faudrait pas que la République du Congo, qui a connu dans les années 90 une sanglante guerre civile, connaisse comme le Burundi une descente aux enfers.

Contact :

- Anne-Marie Bouvie-Jorg, Coordination Campagne "Tournons la Page !", Responsable Adjointe du Pôle Partenariats Afrique, Secours Catholique - Caritas France, 106 rue du Bac 75341 Paris cedex 07, Tél : (00.33) 1.45.49.70.97, Fax : (00 33) 1.45.49.52.07, annemarie.bouvie@secours-catholique.org
- Clément Boursin, Responsable Afrique, ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris, Tél : (00.33) 1.40.40.02.11, Fax : (00.33) 1.40.40.42.44, clement.boursin@acatfrance.fr